Rapport Annuel





Rapport Annuel 2018

Table des matières

Rapport Annuel 2018

NOTRE MANDAT

Le Barreau de l'Ontario (Barreau) régit les professions dans l'intérêt public en veillant à ce que les avocates, les avocats et les parajuristes qui servent la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie.

En s'acquittant de son mandat de règlementation, le Barreau observe des principes qui englobent la protection de l'intérêt public, la défense et la promotion de la cause de la justice et la primauté du droit, et la facilitation de l'accès à la justice pour la population de l'Ontario en agissant de manière rapide, transparente et efficace.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR 2015-2019

Après l'élection d'un nouveau conseil d'administration (le Conseil) en 2015, le Barreau a élaboré un plan stratégique contenant cinq priorités :

1 Diriger à titre d'ordre professionnel

2 Prioriser la compétence continue des avocats et des parajuristes

3 Améliorer l'accès à la justice en Ontario

4 Mobiliser les intervenants et le public grâce à une communication dynamique

5 Augmenter l'efficacité de l'organisation

Au cours des quatre dernières années, nous avons axé nos efforts sur ces cinq priorités en menant plusieurs initiatives clés pour les soutenir et nous avons fait de grands progrès à leur égard.

Vous pouvez vous renseigner sur nos récents accomplissements – ce que nous avons fait et pourquoi ils sont importants – dans la section sur les initiatives stratégiques du présent rapport.



EN BREF

2 400 permis d'avocat et **900** permis de parajuriste accordés en 2018

Membres :
53 700 avocats et **9 000** parajuristes

36 000 avocats exerçant le droit et **3 600** parajuristes fournissant des services juridiques

4 200 plaintes renvoyées à la Direction de la règlementation professionnelle

47 % des plaintes à la règlementation professionnelle concernaient des problèmes de service

132 avis de discipline publiés

Rapport Annuel 2018

MESSAGE DU TRÉSORIER

Faire une différence, dans l'intérêt public

Le Barreau joue un rôle important comme organe de règlementation des professions juridiques pour protéger l'intérêt public, défendre la primauté du droit et la cause de la justice, et faciliter l'accès à la justice. Nous nous acquittons de ce mandat dans un paysage juridique changeant et en travaillant avec les intervenants du système de justice. Le travail du Barreau et des professions juridiques profite à nos communautés, fait une différence importante pour les gens que nous servons et contribue au bien du plus grand nombre.

En 2018, nous avons complété plusieurs priorités clés, établies dans le plan stratégique 2015-2019. Ces réalisations soutiennent notre mandat d'intérêt public tout en jetant les bases de notre prochain plan stratégique, qui sera établi sous la direction de notre nouveau Conseil.

En 2018, nous avons terminé un examen exhaustif de deux ans sur les possibilités futures en matière d'accès à la profession d'avocat. La compétence fait partie intégrante de notre mandat et il est essentiel que nous continuions de trouver des façons de l'améliorer en mettant plus l'accent sur la compétence après l'obtention du permis que sur les exigences d'accès à la profession.

Nous avons aussi continué de collaborer avec nos partenaires du secteur de la justice pour aborder les difficultés d'accès à la justice. Cela comprenait notre travail pour aider les gens avec leurs problèmes juridiques et autres besoins, en permettant aux avocats et aux parajuristes de fournir des services juridiques par l'entremise d'organisations civiles – comme des organismes de bienfaisance et des organisations sans but lucratif – aux clients de ces entités. Il s'agit là d'une approche novatrice qui, nous l'espérons, aidera les personnes qui ont traditionnellement des difficultés à recevoir de l'assistance juridique.

Au Barreau, nous reconnaissons que les personnes des Premières Nations, inuites et métisses éprouvent des difficultés particulières. L'an passé, nous avons travaillé avec le Comité de l'équité et des affaires autochtones et le Comité consultatif autochtone pour améliorer nos services et les rendre plus accessibles. Nous avons adopté les recommandations du comité d'examen pour les processus de règlementation et d'audience dans le but d'en améliorer la compétence culturelle et de les rendre plus sécuritaires pour les peuples autochtones. Cela est important pour encourager une meilleure compréhension et promouvoir l'inclusion et l'accès au système juridique.

Je suis fier de ce que nous avons accompli au cours des 12 derniers mois et j'anticipe les possibilités et les difficultés qui nous attendent – y compris celles qui viennent avec les nouvelles technologies. C'est pourquoi nous avons créé un nouveau groupe de travail l'été dernier pour étudier comment protéger le public et améliorer les services juridiques qui accompagnent les nouvelles technologies. Le groupe de travail collabore avec des experts, les professions et le public pour aborder des innovations potentiellement transformatrices.

L'avenir s'annonce excitant et je remercie les conseillers et conseillères, notre directrice générale Diana Miles, la direction et le personnel du Barreau pour leur travail ardu et leur dévouement, grâce auxquels nous poursuivons une mission fondée sur des principes, sur la réflexion et sur le dynamisme. Nous avons accompli ce que nous nous étions fixé dans le plan stratégique 2015-2019. Avec les membres nouvellement élus du Conseil et de nouvelles idées, il est temps, encore une fois, d'aller de l'avant.



Le trésorier,
Malcolm M. Mercer



MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Atteindre le succès grâce à un meilleur alignement

Ma première année complète comme DG du Barreau a été passionnante et pleine de défis. Tandis que le Barreau continuait de mettre en œuvre des politiques pour réaliser les priorités stratégiques du Conseil, du côté des opérations, nous nous sommes parallèlement appliqués à mieux aligner nos divers services.

À cette fin, la haute direction et moi avons amélioré les interactions fonctionnelles et les échanges de renseignements, et amélioré la clarté entourant nos objectifs communs. Je veux souligner le travail des directions des politiques et de la règlementation professionnelle, qui ont toutes deux accompli des réorganisations majeures au cours de l'année.

Outre les progrès considérables faits en 2018, j'ai le plaisir de signaler que la mise en œuvre des priorités stratégiques énoncées par le Conseil pour le mandat 2015-2019 est presque terminée.

Dans une culmination d'efforts considérables pour mieux mobiliser les intervenants, nous avons adopté un logo moderne qui reflète notre nouveau nom, et nous avons déployé la première phase de notre campagne de sensibilisation publique, Le Barreau avec vous pour vous, afin de faire mieux connaitre le Barreau auprès du public.

Une autre de nos réalisations a été la mise en œuvre continue de l'initiative en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion. Cette initiative historique vise à mettre en œuvre les 13 stratégies destinées à éliminer les obstacles auxquels font face les titulaires de permis racialisés.

Nous avons également mené à bien le Dialogue sur l'accès à la profession, un des efforts de consultation les plus ambitieux du Barreau, qui a abouti sur l'adoption d'une série de recommandations visant à améliorer le processus d'accès à la profession d'avocat.

La mise en œuvre de ces recommandations sera au cœur de nos activités des prochains mois, avec le développement continu d'un nouveau cadre de permis en droit de la famille. Celui-ci est une composante du plan d'action en droit de la famille, qui permettra d'ouvrir l'accès à la justice pour les familles de l'Ontario en accordant aux parajuristes et à d'autres professionnels d'avoir un permis approprié pour fournir certains services juridiques en droit de la famille.

La direction du trésorier Malcolm Mercer et des membres du Conseil a ouvert la voie à bon nombre de nos réalisations de l'an dernier. Je remercie le Conseil et mon équipe du Barreau de leur dévouement.

J'ai hâte de travailler avec notre nouveau Conseil pour développer des objectifs stratégiques au cours des quatre prochaines années dans le but de solidifier nos efforts d'alignement et d'aider le Barreau à mieux servir le public et à règlementer et soutenir nos titulaires de permis.



La directrice générale,
Diana Miles



Initiatives stratégiques

2018



INITIATIVES STRATÉGIQUES

Questions de publicité et des ententes relatives aux honoraires

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

La nature et le volume de la publicité des services juridiques changent rapidement, de même que le marché des services juridiques. Le Barreau a créé le Groupe de travail sur les questions de publicité et des ententes relatives aux honoraires en février 2016 pour déterminer si des modifications aux règlements administratifs et aux codes de déontologie pouvaient assurer que les pratiques en matière de publicité et d'honoraires continuent d'être exactes et transparentes et dans l'intérêt public.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- En 2018, le Barreau a travaillé étroitement avec le gouvernement provincial pour faire des changements à la *Loi sur les procureurs* en matière d'honoraires conditionnels, présentés dans le budget du printemps. La loi a depuis reçu la sanction royale.
- Le groupe de travail a mené des consultations sur le document Connaitre ses droits et sur le formulaire standard d'entente relative aux honoraires conditionnels, en travaillant avec des groupes de consommateurs et des experts en langage clair et simple pour rendre le document plus convivial pour le public. Le travail se poursuit avec le gouvernement provincial pour changer la règlementation nécessaire pour mettre en œuvre ces mesures de protection du public.
- Le groupe de travail a mené des examens et des consultations sur les pratiques impliquant le paiement d'honoraires et l'offre d'avantages par les assureurs de titres aux avocats immobiliers pour voir si des mesures additionnelles visant ces pratiques étaient requises. Le travail à cet égard se poursuit.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Réseau d'encadrement de la pratique

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

Le **Réseau d'encadrement de la pratique** (REP) offre aux avocats et aux parajuristes un accès à des interactions à court terme axées sur les résultats avec des formateurs et des conseillers bénévoles issus des professions. Les formateurs soutiennent la mise en œuvre de pratiques exemplaires et les conseillers aident à répondre à des questions de fond et de procédure sur des dossiers de client. Le REP est conçu comme un outil flexible, s'adaptant aux besoins changeants et uniques des professions, et vient compléter de nombreux programmes de mentorat en Ontario.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- En 2018, la banque de bénévoles du REP a atteint presque 220 bénévoles actifs, avec un nombre presque égal de formateurs et de conseillers, et environ un tiers d'entre eux qui font les deux rôles.
- Le REP a organisé environ 520 engagements.
- Le REP continue de travailler avec sa nouvelle base de données conçue pour faire de meilleurs jumelages solides et plus rapides.
- Pour améliorer l'accessibilité et le soutien, le REP a lancé de nouvelles ressources de formation multimédia et un nouvel atelier sur l'égalité, la diversité et l'inclusion.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Dialogue sur l'accès à la profession

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

Le Barreau a décidé d'entreprendre une analyse exhaustive du processus d'accès à la profession d'avocat après son examen en 2016 du **projet pilote Voies d'accès,** qui comprenait le projet pilote du programme de pratique du droit (PPD) et des améliorations au programme de stage. L'objectif était de formuler des recommandations à long terme pour offrir un système approprié et durable d'accès à la profession d'avocat en Ontario.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- En décembre, le Barreau a approuvé une option d'accès à la profession d'avocat qui maintient et améliore les deux voies d'accès actuelles – le stage et le PPD.
- Les améliorations comprennent :
    - Une exigence formalisée de rémunération des stages et des placements du PPD, avec quelques exceptions.
    - La mesure, l'audit et d'autres formes de contrôle pour fournir une meilleure supervision des stages et des placements du PPD.
    - Une formation obligatoire pour les maitres de stage et les superviseurs de placements de PPD.
- Le Barreau fait également ce qui suit :
    - Il demande à des établissements d'enseignement juridique d'explorer avec lui des possibilités de collaboration en intégrant la formation expérientielle à la faculté de droit.
    - Il étudie des formes de test de compétences pour utiliser dans le processus d'accès à la profession.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Égalité, diversité et inclusion

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

L'initiative en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion (EDetI) s'attaque au racisme et à la discrimination dans les professions en luttant contre les obstacles à tous les stades de la carrière des avocats et des parajuristes racialisés. Les **13 stratégies** de l'initiative ont été approuvées en décembre 2016, après une grande consultation auprès des professions. La mise en œuvre s'est poursuivie en 2018.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- Les avocats et les parajuristes peuvent répondre s'ils le désirent aux questions portant sur leur lieu de travail juridique dans leur déclaration annuelle de 2018.
- Les représentants des titulaires de permis de lieux de travail juridique d'au moins 10 titulaires doivent faire une autoévaluation de leur lieu de travail dans la déclaration annuelle de 2018.
- Les titulaires de permis continuent de satisfaire à l'exigence de formation professionnelle continue (FPC) en EDetI. Pour soutenir les titulaires de permis, le Barreau a offert des programmes agréés de FPC et dans le cadre de la série d'activités d'éducation juridique en équité. Dans l'ensemble, le Barreau a offert plus de 24 heures de programmes en EDetI.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Plan d’action en droit de la famille

POURQUOI C’EST IMPORTANT :

La mise en œuvre du Plan d’action en droit de la famille constitue une étape importante vers un meilleur accès à la justice pour les familles en Ontario. Le plan a été élaboré pour répondre aux 21 recommandations décrites dans **l’examen des services de droit de la famille** et en tenant compte des quelque 160 mémoires reçus.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- Le Barreau continue de développer un permis approprié pour que les parajuristes et autres professionnels puissent fournir au public certains services juridiques en droit de la famille, afin d’élargir l’accès à la justice.
- Le Barreau continue de soutenir et de promouvoir l’utilisation élargie des services juridiques dégroupés et de l’encadrement juridique.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Initiatives autochtones

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

Le Barreau reconnait que les Premières Nations, les Métis et les Inuits font face à des problèmes uniques d'accès à la justice. Dans le mouvement de réconciliation entre le Canada et les peuples autochtones qui prend de l'ampleur, le Barreau travaille également à établir des liens et une compréhension commune par l'engagement et le dialogue. Le Barreau utilise ce que nous apprenons pour améliorer nos services et l'accès à nos services pour les communautés autochtones.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- Le Barreau continue de mettre en œuvre son cadre de travail autochtone avec :
  - des formations pour les cadres et les conseillers du Barreau à l'égard de la compétence culturelle et des systèmes juridiques autochtones.
  - l'approbation des lignes directrices pour les avocats qui travaillent avec des parties autochtones.
  - le lancement du programme de mentorat et de réseautage des étudiants autochtones en droit.
- Le Barreau a publié un **rapport** avec des recommandations pour offrir des conseils sur la façon dont le Barreau et son Tribunal traitent les affaires règlementaires mettant en scène des personnes autochtones, des plaintes et des problèmes.
- En partenariat avec l'Association du barreau autochtone et la Société des plaideurs, le Barreau a créé et promu le **Guide pour les avocats qui travaillent avec des parties autochtones**.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Groupe de travail sur l'aide juridique

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

L'aide juridique est une composante cruciale de l'accès à la justice. Le mandat du groupe de travail sur l'aide juridique (GTAJ) est de reconnaitre les possibilités de soutien et d'améliorer la prestation de services d'aide juridique durables, et d'identifier les possibilités d'engagement avec Aide juridique Ontario. Le GTAJ représente l'engagement du Barreau à veiller à ce que l'Ontario ait un système d'aide juridique robuste et renforcé qui servira bien la population de l'Ontario.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- Le Barreau a formé un sous-comité du Comité d'accès à la justice pour mettre en œuvre les **recommandations**, du groupe de travail, y compris le soutien des objectifs du Barreau pour :
    - jouer un rôle auprès des intervenants du milieu juridique et d'AJO pour favoriser l'établissement de liens plus solides et un dialogue plus ouvert ;
    - organiser des colloques publics sur les questions relatives à l'aide juridique et y inviter un éventail d'intervenants, d'experts et de secteurs afin d'explorer des approches innovatrices, de se pencher sur les préoccupations et de discuter des améliorations possibles au régime d'aide juridique ;
    - prôner l'importance d'un régime d'aide juridique robuste et, dans le cadre de ses activités relatives aux relations gouvernementales faire connaitre aux gouvernements fédéral et provincial les points de vue et les préoccupations du Barreau relativement à l'aide juridique ;
    - continuer de faciliter et de soutenir le travail de l'Alliance pour l'aide juridique durable ;
    - encourager la collecte de données, y compris des données démographiques non regroupées, pour assurer une plus grande transparence en matière d'aide juridique et favoriser la réalisation d'études et l'élaboration de politiques davantage fondées sur des données probantes.



INITIATIVES STRATÉGIQUES

Services juridiques par l'entremise des organismes de la société civile

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

Un nouveau cadre de règlementation permettant aux avocats et aux parajuristes de fournir des services juridiques par l'entremise d'organismes de la société civile (OSC) peut améliorer l'accès à la justice pour les personnes qui se heurtent traditionnellement à des difficultés pour obtenir des conseils juridiques. Les avocats et les parajuristes employés par un OSC, comme des organismes de bienfaisance et des organisations sans but lucratif, pourront fournir des services juridiques directement à des clients de l'organisme, créant ainsi de nouveaux points d'accès inclusifs aux services juridiques pour les personnes vulnérables.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- Le Barreau a approuvé un cadre de règlementation qui comprend:
    - Des lignes directrices pour les organisations civiles qui désirent s'inscrire ;
    - Un processus d'inscription simple et pratique et des exigences de déclaration annuelle ;
    - Des modifications aux règles de déontologie des avocats et des parajuristes en matière de compétence pour pouvoir offrir des services par l'entremise d'un OSC, et interdisant aux titulaires de permis de faire payer aux clients des honoraires ou d'accepter des honoraires de renvoi ;
    - Des changements au règlement administratif pour prescrire le processus d'inscription des OSC et l'annulation de l'inscription, pour interdire de facturer des honoraires et les exigences en matière d'assurance.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Nouveau site Web et répertoire

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

Les services généraux regroupent diverses activités, y compris les services informatiques (SI) qui offrent une vaste gamme de services aux intervenants, tant à l'interne qu'à l'externe, et contribuent au bon fonctionnement des activités du Barreau. En 2018, les SI ont mené le développement du nouveau design et ont déployé le nouveau site Web du Barreau afin de créer une expérience plus accessible, conviviale et axée sur les services, pour mieux servir le public et les titulaires de permis.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- Le site Web remanié (**www.lso.ca**) a été lancé en septembre 2018 avec l'engagement de continuer à améliorer l'accès à la justice par ses nombreuses ressources et ses services — et pour fournir des services en français à la profession et aux membres du public.
- Le site Web héberge un **répertoire des avocats et des parajuristes** actualisé. En plus d'inclure les antécédents disciplinaires, les restrictions à la pratique ou les tutelles, le répertoire amélioré offre plus de sujets de recherche, comme le domaine de droit ou de services juridiques, les langues et la prestation de services juridiques dégroupés.
- Dans le but de fournir un meilleur accès aux renseignements juridiques, le site Web donne accès à **Justice pas-à-pas**, une initiative unique qui aide les personnes de l'Ontario à comprendre et à agir face à leurs problèmes juridiques. Justice pas-à-pas est un projet collaboratif mené par Éducation juridique communautaire Ontario.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Ligne d'aide à la gestion de la pratique

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

Dans un milieu de plus en plus complexe et exigeant, le service qui soutient les praticiens juridiques dans leurs efforts pour respecter leurs obligations professionnelles doit être moderne, réactif et agile. La **Ligne d'aide à la gestion de la pratique** répond aux questions des avocats et des parajuristes sur le *Code de déontologie, le Code de déontologie des parajuristes*, certains règlements administratifs pris en application de la *Loi sur le Barreau* et d'autres sujets de déontologie, de professionnalisme et de gestion de la pratique.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- En réponse aux résultats d'un sondage, et conformément à la priorité stratégique du Barreau pour améliorer et augmenter les soutiens à la pratique, les améliorations suivantes sont intégrées progressivement :
    - Fournir un accès téléphonique simplifié au service : introduire un processus de triage et de fonction de boite vocale améliorée pour permettre de prioriser les appels selon le degré d'urgence.
    - Explorer des plateformes numériques pour moderniser la Ligne d'aide : développer une fonction de clavardage en ligne ou une « appli Ligne d'aide » qui permette un accès plus direct au service, entraine des épargnes et améliore la fonctionnalité globale.
    - Élargir la portée des services offerts par la Ligne d'aide : fournir un niveau de service plus robuste aux personnes qui appellent, en répondant de manière plus définitive à leurs questions, dans les limites du mandat de la Ligne d'aide. Cela peut inclure des références à des précédents et des principes juridiques pertinents.
    - Prioriser le développement proactif de ressources additionnelles, innovatrices et pratiques : créer des ressources de type libre-service pour aider les avocats et les parajuristes à prendre des décisions concernant leurs responsabilités professionnelles. Nous explorerons les interfaces multimédias, la technologie interactive et des modules de microapprentissage pour soutenir la prestation adaptée aux besoins.
    - Promouvoir activement la Ligne d'aide : mieux faire connaitre le service de Ligne d'aide en faisant une promotion active sur les plateformes de marketing traditionnelles et les réseaux sociaux.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Campagne de sensibilisation du public

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

La recherche a indiqué que de nombreux Ontariens et Ontariennes ne savaient pas où trouver l'information sur des questions de nature juridique ou comment trouver un avocat ou un parajuriste. La campagne de sensibilisation du public a fait connaitre le Barreau en tant qu'organe de règlementation dans l'intérêt public qui offre des renseignements juridiques, le Répertoire des avocats et des parajuristes et le Service de référence du Barreau.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- La campagne s'est faite par l'entremise de plusieurs médias comme la radio, la presse écrite, les transports, les panneaux, les écrans dans les ascenseurs, les plateformes numériques (les affichages standards, AdWords et YouTube) et les médias sociaux (Facebook, LinkedIn et Twitter).
- Le Barreau a mobilisé des communautés dans toute la province, comme à Toronto, North Bay, Thunder Bay, Kingston, Cornwall, Ottawa, Peterborough, Barrie, Mississauga, Hamilton, Oshawa, Kitchener, London, Sarnia, Windsor et d'autres.
- Pour diffuser le message, la campagne a été traduite en six langues et a touché 13 groupes distincts : mandarin, cantonais, punjabi, ourdou, tagalog, caribéen, espagnol, italien, sud asiatique, portugais, français, Premières Nations, LGBTQ2S.
- Un sondage post-campagne montrait des réactions positives avec une compréhension claire du message que le Barreau est là pour aider les membres du public.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Équipe SPOT (Suivi, Progrès, Opportunités et Tactiques)

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

La discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans nos professions. Comme organe de règlementation des professions juridiques en Ontario, le Barreau joue un rôle central pour apporter un changement positif. L'équipe SPOT a été créée en réponse aux rapports de discrimination et de harcèlement qui sont ressortis du sondage sur l'expérience de stage, qui examinait l'expérience des stagiaires.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- Guidé par l'équipe SPOT, le Barreau a fait ce qui suit :
    - Modification et renforcement des codes de déontologie des avocats et des parajuristes en matière de discrimination et de harcèlement.
    - Meilleure promotion du Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement et des programmes d'aide aux membres.
    - Création de documents à l'intention des candidats à l'accès aux professions d'avocat et de parajuriste, et des maitres de stage, pour aborder de façon plus ouverte les questions de discrimination et de harcèlement au sein des professions.
    - Prestation de programmes de formation professionnelle continue.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Le Groupe d'action sur l'accès à la justice (TAG)

POURQUOI C'EST IMPORTANT :

Le TAG a été créé par le Barreau en 2015 pour faciliter une plus grande coordination et collaboration dans tout le secteur de la justice. Le TAG travaille avec de nombreux intervenants du secteur de la justice pour élaborer des solutions d'accès à la justice significatives et centrées sur le public de façon à opérer un changement systémique au profit de toute la population de l'Ontario.

CE QUE NOUS AVONS FAIT :

- Le TAG a présenté la troisième semaine annuelle de l'accès à la justice, mobilisant divers intervenants pour parler des principaux problèmes que l'on retrouve dans le secteur de la justice. Avec plus de 425 participants répartis sur cinq évènements, les discussions portaient sur la santé mentale, les réalités des locuteurs des langues autochtones, les lacunes dans le droit de la famille, l'innovation dans le secteur de la justice et les possibilités de mentorat.
- Le TAG a également publié sa nouvelle saison du **balado** Architectes de la justice qui explore la manière dont les gens trouvent de nouvelles façons d'améliorer l'accès à la justice. Les épisodes d'Architectes de la justice sont agréés pour des heures de professionnalisme afin de communiquer davantage avec la profession juridique.
- Le TAG a soutenu le lancement de **Justice pas-à-pas**, l'équivalent français du site Web Steps to Justice. Cette plateforme est une collaboration unique d'organisations du secteur de la justice pour présenter les renseignements en langue claire et simple et les démarches à suivre pour traiter de problèmes juridiques courants.
- Le TAG a collaboré avec diverses organisations dont il a financé le travail visant à faire avancer l'accès à la justice, à améliorer les stratégies de mobilisation des intervenants et à améliorer l'engagement civil.



États financiers

2018



États financiers

RÉSUMÉ DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Le Barreau est en position financière saine. L'organisation a une stratégie pour aborder les récentes réclamations au Fonds d'indemnisation et est bien placée pour l'avenir.

Les Fonds d'administration générale des avocats et des parajuristes du Barreau de l'Ontario, qui comprennent les activités de prestation et d'administration des programmes du Barreau, ont affiché un montant total des charges supérieur de 118 000 $ au montant des produits liés aux opérations pour l'exercice. À titre de comparaison, le budget de 2018 prévoyait des charges supérieures de 5,4 M$ aux produits. Le budget de 2018 prévoyait le retour de 4,8 M$ du solde du Fonds d'administration générale des avocats aux titulaires de permis en atténuant les augmentations de cotisations et comprenait 600 000 $ en financement provenant de l'excédent de revenus de placement dans le Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions. Le budget de 2018 prévoyait également des charges supérieures de 2,1 M$ aux produits dans le Fonds d'administration générale des parajuristes avec le recours planifié au fonds accumulé des parajuristes pour combler la différence. Avec des revenus excédant les montants prévus et en dépensant moins que prévu dans le budget, les soldes des Fonds d'administration générale du Barreau sont de 28 M$, mettant le Barreau en bonne position pour l'avenir.

Les fonds affectés du Barreau ont affiché un excédent cumulé de 7,5 M$ en 2018, le Fonds d'indemnisation des avocats affichant un excédent de 8,5 M$. En réponse à des réclamations inhabituellement élevées au Fonds d'indemnisation des avocats au cours des dernières années, le Barreau a mis en œuvre en 2018 un plan sur trois ans pour refinancer le Fonds et restaurer sa stabilité financière.

Pour plus de renseignements, consultez **les états financiers de 2018.**



Membres du Conseil

2018



Membres du Conseil



MEMBRES DU CONSEIL

Trésorier

Malcolm M. Mercer

Membres élus

Raj Anand, MB
Peter Beach
Fred J. W. Bickford
Jack Braithwaite
Christopher D. Bredt
Robert J. Burd
John E. Callaghan
Paul M. Cooper
Dianne G. Corbiere
Cathy Corsetti
Janis P. Criger
Teresa Donnelly
Rebecca Durcan
Ross F. Earnshaw
Robert F. Evans, c.r.
Julian N. Falconer
Rocco Galati
Avvy Yao-Yao Go, O.Ont.
Howard Goldblatt
Joseph Groia
Michelle Haigh
Carol Hartman
Jacqueline A. Horvat
David W. Howell
Brian Lawrie
Janet Leiper, C.S.
Jeffrey Lem
Michael M. Lerner
Marian Lippa
M. Virginia MacLean, c.r., C.S., MB
William C. McDowell
Susan T. McGrath
Isfahan Merali
Barbara J. Murchie
Gina Papageorgiou
Susan Richer
Jonathan M. Rosenthal
Raj Sharda
Andrew Spurgeon
Sidney H. Troister, MB
Jerry B. Udell, C.S.
M. Anne Vespry
Tanya Walker
Peter C. Wardle
Heather L. Zordel



Membres du Conseil

Membres nommés

Marion Boyd
Gisèle Chrétien
Suzanne Clément
Seymour Epstein, ing.
Jan Richardson
Gerald Sheff
Baljit Sikand
Catherine Strosberg

Membres d'office

Madame Caroline Mulroney, députée provinciale
Bob Aaron
L'hon. Robert P. Armstrong, c.r.
Larry Banack
Christopher Bentley
Michael J. Bryant
Paul Copeland, C.M., MB
Abraham Feinstein, c.r., MB
L'hon. Lee K. Ferrier, c.r.
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
L'hon. John D. Ground, c.r.
Howard G. Hampton
Charles A. Harnick, c.r., MB
George D. Hunter
Vern Krishna, C.M., c.r., FRSC, MB
Ronald D. Manes
L'hon. R. Roy McMurtry, O.C., O.Ont., c.r., MB
W. A. Derry Millar, MB
Daniel J. Murphy, c.r.
Ross W. Murray, c.r.
Alan W. Pope, c.r.
Julian Porter, c.r., LL.D.
Judith M. Potter
L'hon. Allan Rock, P.C., c.r.
Heather Joy Ross
Clayton Ruby, C.M., LL.D.
Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.
L'hon. James M. Spence, c.r., LL.D.
Norman W. Sterling, c.r.
Harvey T. Strosberg, c.r., MB
Gerald A. Swaye, c.r., C.S.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Bradley H. Wright
David S. Young

Trésoriers émérites

Thomas G. Conway, LL.D.
Janet E. Minor
Laurie H. Pawlitza, LL.D.
Paul B. Schabas

Conseillers émérites

Constance Backhouse, C.M., O.Ont., MB
John A. Campion
Alan D. Gold
Alan G. Silverstein, C.S.

Membre honoraire

Son Altesse royale le Prince Charles, prince de Galles



Membres du Conseil

Présidences de comités

Howard Goldblatt, accès à la justice
Teresa Donnelly, audit et finance
Joseph Groia, Fonds d'indemnisation
Dianne Corbiere, équité et affaires autochtones
John Callaghan, relations gouvernementales et affaires publiques
Jonathan Rosenthal, contentieux
Robert Burd, Comité permanent des parajuristes
Malcolm M. Mercer, planification des priorités
Peter Wardle, perfectionnement professionnel
Jacqueline Horvat, règlementation de la profession
Isfahan Merali, Tribunal

Membres – 2018

25 janvier – Heather Louise Zordel a été élue conseillère pour pourvoir le poste laissé vacant par la nomination de Sandra N. Nishikawa au poste de juge à la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

14 juin – Neil Finkelstein, LL.D., qui était conseiller à vie, est décédé.

28 juin – Malcolm M. Mercer a été élu trésorier.

29 juin – Madame Caroline Mulroney, députée provinciale, a été nommée procureure générale de l'Ontario.

9 aout – Rebecca Durcan a été élue conseillère pour pourvoir le poste laissé vacant par l'élection du trésorier.

16 septembre – Roger D. Yachetti, c.r., qui était conseiller à vie, est décédé.



Statistiques

2018

STATISTIQUES

Membres

En 2018, le Barreau a règlementé plus de 53 000 avocats et plus de 9 000 parajuristes.

Sur ces chiffres, environ 36 000 avocats exerçaient le droit et 3 600 parajuristes fournissaient des services juridiques au 31 décembre 2018.

AVOCATS PAR ÂGE ET GENRE

ÂGE	TOTAL	HOMMES	%-H	FEMMES	%-F
MOINS DE 30 ANS	3 822	1 654	3,1 %	2 168	4,0 %
30 À 39 ANS	14 378	6 728	12,5 %	7 650	14,2 %
40 À 49 ANS	11 864	5 801	10,8 %	6 063	11,3 %
50 À 65 ANS	14 808	8 984	16,7 %	5 824	10,8 %
PLUS DE 65 ANS	8 860	7 477	13,9 %	1 383	2,6 %
TOTAL	53 732	30 644	57,0 %	23 088	43,0 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2018.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Ces statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2018.*

STATISTIQUES

Membres

PARAJURISTES PAR ÂGE ET GENRE

ÂGE	TOTAL	HOMMES	%-H	FEMMES	%-F
MOINS DE 30 ANS	2 386	510	5,7 %	1,876	20,8 %
30 À 39 ANS	2 421	662	7,3 %	1,759	19,5 %
40 À 49 ANS	1 656	639	7,1 %	1,017	11,3 %
50 À 65 ANS	2 078	1 026	11,4 %	1,052	11,7 %
PLUS DE 65 ANS	473	378	4,2 %	95	1,1 %
TOTAL	9 014	3 215	35,7 %	5,799	64,3 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2018.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Ces statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2018.*

STATISTIQUES

Membres

AVOCATS PAR TYPE D'EMPLOI

TYPE D'EMPLOI	TOTAL	HOMMES	%-H	FEMMES	%-F
EXERÇANT SEUL(E)S	9 104	6 204	14,9 %	2 900	7,0 %
ASSOCIÉ(E)S	6 938	5 168	12,4 %	1 770	4,3 %
EMPLOYÉ(E)S	1 393	721	1,7 %	672	1,6 %
SALARIÉ(E)S	7 979	4 157	10,0 %	3 822	9,2 %
ÉDUCATION	558	231	0,6 %	327	0,8 %
GOUVERNEMENT	5 938	2 466	5,9 %	3 472	8,3 %
EN ENTREPRISE	5 391	2 632	6,3 %	2 759	6,6 %
CLINIQUES JURIDIQUES	586	175	0,4 %	411	1,0 %
AUTRE	3 689	1 840	4,4 %	1 849	4,4 %
TOTAL	41 576	23 594	56,7 %	17 982	43,3 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2018.*

b. *Pourcentage du total.*

c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*

d. *Ces statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les avocats qui ne travaillent pas ou qui sont à la retraite, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2018.*

Membres

PARAJURISTES PAR TYPE D'EMPLOI

TYPE D'EMPLOI	TOTAL	HOMMES	%-H	FEMMES	%-F
EXERÇANT SEUL(E)S	1 662	1 016	14,5 %	646	9,2 %
ASSOCIÉ(E)S	176	109	1,6 %	67	1,0 %
EMPLOYÉ(E)S	831	273	3,9 %	558	8,0 %
SALARIÉ(E)S	212	94	1,3 %	118	1,7 %
ÉDUCATION	91	21	0,3 %	70	1,0 %
GOUVERNEMENT	653	179	2,6 %	474	6,8 %
EN ENTREPRISE	420	184	2,6 %	236	3,4 %
CLINIQUES JURIDIQUES	113	13	0,2 %	100	1,4 %
AUTRE	2 854	672	9,6 %	2 182	31,1 %
TOTAL	7 012	2 561	36,5 %	4 451	63,5 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2018.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Ces statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les avocats qui ne travaillent pas ou qui sont à la retraite, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2018.*

STATISTIQUES

Membres

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVOCATS

LIEU	TOTAL	HOMMES	%-H	FEMMES	%-F
GRAND TORONTO	26 337	14 782	27,5 %	11 555	21,5 %
ONTARIO (SAUF LE GRAND TORONTO)	22 667	13 388	24,9 %	9 279	17,3 %
CANADA (SAUF L'ONTARIO)	2 799	1 498	2,8 %	1 301	2,4 %
EXTÉRIEUR DU CANADA	1 929	976	1,8 %	953	1,8 %
TOTAL	53 732	30 644	57,0 %	23 088	43,0 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2018.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Ces statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2018.*

STATISTIQUES

Membres

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARAJURISTES

LIEU	TOTAL	HOMMES	%-H	FEMMES	%-F
GRAND TORONTO	3 354	1 171	13,0 %	2 183	24.2 %
ONTARIO (SAUF LE GRAND TORONTO)	5 504	1 994	22,1 %	3 510	38.9 %
CANADA (SAUF L'ONTARIO)	121	31	0,3 %	90	1.0 %
EXTÉRIEUR DU CANADA	35	19	0,2 %	16	0.2 %
TOTAL	9 014	3 215	35,7 %	5 799	64.3 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2018.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Ces statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2018.*

STATISTIQUES

Délivrance de permis

NOMBRE D'AVOCATS ET DE PARAJURISTES TITULAIRES DE PERMIS EN 2018

TYPE DE PERMIS	ANNÉE D'OBTENTION	GENRE	NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS
AVOCAT	2018	Femme	1 306
		Homme	1 083
TOTAL DES PERMIS DÉLIVRÉS À DES AVOCATS EN 2018			2 389

TYPE DE PERMIS	ANNÉE D'OBTENTION	GENRE	NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS
PARAJURISTE	2018	Femme	672
		Homme	259
TOTAL DES PERMIS DÉLIVRÉS À DES PARAJURISTES EN 2018			931

STATISTIQUES

Délivrance de permis

INSCRIPTION AU PROCESSUS D’ACCÈS À LA PROFESSION D’AVOCAT ET DE PARAJURISTE

AVOCATS

Femmes	1 392	54,40 %
Hommes	1 166	45,56 %
s.o.*	1	0,04 %
Total	2 559	100,00 %

PARAJURISTES

Femmes	1 046	73,87 %
Hommes	370	26,13 %
s.o.*	0	0 %
Total	1 416	100,00 %

* Ne se sont pas identifiés comme hommes ou femmes.

STATISTIQUES

Délivrance de permis

INSCRIPTION AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION D'AVOCAT ET DE PARAJURISTE PAR GROUPES VISÉS PAR L'ÉQUITÉ EN 2018*

AVOCATS

Communautés racialisées	587	22,94 %
Francophones	147	5,74 %
Autochtones	40	1,56 %

PARAJURISTES

Communautés racialisées	248	17,51 %
Francophones	36	2,54 %
Autochtones	24	1,69 %

* Ces données proviennent des demandes faites au processus d'accès à la profession dans lesquelles les demandeurs s'identifient volontairement.

STATISTIQUES

Règlementation

PLAINTES

Le nombre de nouvelles plaintes reçues à la direction de la règlementation professionnelle a continué de diminuer en 2018. Le nombre total de nouvelles plaintes reçues en 2018 (4 200) était inférieur de 11 % au nombre total de plaintes reçues en 2017 (4 737).

PLAINTES REÇUES

En 2018, notre Service des plaintes et de la conformité a reçu 5 582 nouvelles plaintes et en a rouvert 97, pour un total de 5 679.

Sur ce chiffre, 4 200 plaintes ont été renvoyées à notre Direction de la règlementation professionnelle comme suit :

SUJETS DES PLAINTES	
AVOCATS	79 %
PARAJURISTES	13 %
NON-TITULAIRES DE PERMIS ET REQUÉRANTS AVOCATS ET PARAJURISTES	8 %

PLAIGNANTS	
MEMBRES DU PUBLIC	71 %
TITULAIRES DE PERMIS	13 %
SOULEVÉES À L'INTERNE (C.-À-D., LE PLAIGNANT EST LE BARREAU)	16 %

STATISTIQUES

Règlementation

NATURE DES PLAINTES REÇUES PAR LA DIRECTION DE LA RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

La nature des plaintes reçues par la Direction de la règlementation professionnelle en 2018 est similaire à celle des plaintes reçues dans les dernières années:

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES

TYPE DE PROBLÈME	% DE PLAINTES REÇUES PAR LA RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Problèmes de service (exemples: manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	47 %
Problèmes d'intégrité (exemples: civilité, conseils et comportements déshonorants)	44 %
Problèmes de gouvernance (exemples: manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	19 %
Problèmes financiers (exemples: utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	13 %
Problèmes de demandes particulières (exemples: capacité, bonnes mœurs)	8 %
Conflits (exemples: titulaire en situation de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	7 %

Le total dépasse 100 % parce que certaines plaintes soulèvent plus d'un problème.

STATISTIQUES

Règlementation

DOMAINE DE DROIT IDENTIFIÉ DANS LES PLAINTES REÇUES

DOMAINE DE DROIT	2018	2017	2016
Contentieux civil	27 %	28 %	29 %
Famille	16 %	14 %	18 %
Immobilier	16 %	22 %	18 %
Criminel	12 %	10 %	11 %
Administratif / Immigration	15 %	10 %	10 %
Successoral	6 %	6 %	9 %

STATISTIQUES

Règlementation

ENQUÊTES

En 2018, la Règlementation professionnelle a poursuivi son objectif d'avoir un processus de triage et de résolution des plaintes plus solide plus tôt dans le processus, sans nécessairement recourir à des enquêtes complètes telles qu'instruites au paragraphe 49.3 (2) de la Loi sur le Barreau. Ces efforts permettent au personnel des enquêtes de se concentrer sur les affaires qui représentent un plus haut risque pour le public et les professions.

Sur les plaintes qui ont été renvoyées pour enquête :

- 85 % des instructions visaient une enquête sur la conduite.
- 4 % des instructions visaient une enquête sur la capacité.
- 7 % des instructions visaient une enquête sur l'exercice illégal.
- 4 % of des instructions visaient une enquête sur les bonnes mœurs.

Il n'y a pas de différence notable en ce qui concerne les raisons de clôture des enquêtes dans les trois dernières années.

VENTILATION DES MOTIFS DE FERMETURE DES PLAINTES RÉGLÉES EN 2018, APRÈS UNE ENQUÊTE

RAISON	%
Fermées par diversion*	2.8 %
Fermées avec avertissement du personnel ou conseil de pratique	23.0 %
Fermées parce que résolues	0.4 %
Fermées par manque de preuve pour justifier une mesure règlementaire	25.8 %
Fermetures par le personnel – autres raisons**	27.5 %
Transférées pour poursuite	20.6 %

** Rencontres règlementaires, invitations à participer, lettres d'avis, recommandations sur la pratique/de vérification ponctuelle, engagement.*

*** Comprend les plaintes abandonnées et les plaintes ne relevant pas du Barreau.*

STATISTIQUES

Règlementation

COMMISSAIRE AU RÈGLEMENT DES PLAINTES

Lorsque le Barreau ferme un dossier après une enquête, le plaignant peut demander que le commissaire au règlement des plaintes examine cette décision.

- Le pourcentage des cas fermés par la règlementation professionnelle après une enquête, pour lesquels on a demandé une révision par le commissaire est demeuré faible à 6,5 %.
- Sur les 173 décisions rendues après un examen du commissaire en 2018, seulement sept dossiers (4 %) ont été renvoyés à la Règlementation professionnelle pour enquête supplémentaire et sur ces sept, le commissaire n'était pas convaincu que la décision de fermer les dossiers était raisonnable dans cinq dossiers. (Les deux autres dossiers ont été renvoyés avec une recommandation d'enquêter sur un autre titulaire de permis.)
- À l'égard de ces sept dossiers, la directrice administrative de la règlementation professionnelle a adopté la recommandation du commissaire dans cinq cas, et elle a rejeté sa recommandation dans un cas. Une décision à l'égard de cette recommandation (reçue à la fin de décembre) n'avait pas encore été prise à la fin de l'année.

DISCIPLINE

En 2018, 232 plaintes ou cas impliquant 155 titulaires de permis ou requérants ont été transférés au Service du contentieux - Discipline (« Service de la discipline ») pour être poursuivis. Le nombre d'affaires de titulaires de permis ou de requérants transférés au Service de la discipline en 2018 est environ le même que dans les années précédentes.

À la fin de 2018, le Service de la discipline avait:

- 114 affaires devant la Section de première instance.
- 26 affaires devant le Tribunal du Barreau - Section d'appel ou devant les tribunaux.

AVIS DÉLIVRÉS PAR LE SERVICE DE LA DISCIPLINE EN 2018

AVIS DÉLIVRÉS	2018	2017	2016
Avis de requête (conduite et capacité)	103	116	127
Avis de renvoi à l'audience (délivrance de permis [bonnes mœurs], rétablissement, différend concernant des conditions, réintégration)	13	23	16
Avis de motion pour suspension interlocutoire/ restriction	16	21	25
TOTAL	132	160	168

STATISTIQUES

Règlementation

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES AVIS DÉLIVRÉS EN 2018

TYPE DE PROBLÈME	% DES AVIS DÉLIVRÉS EN 2018
Problèmes de service (exemples: manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	31%
Problèmes d'intégrité (exemples: civilité, conseils ou comportements déshonorants)	43%
Problèmes de gouvernance (exemples: manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	44%
Problèmes financiers (exemples: utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	32%
Problèmes de demandes particulières (exemples: capacité, bonnes mœurs)	18%
Conflits (exemples: titulaire en situation de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	7%

Le total est supérieur à 100 % parce que certains cas soulèvent plus d'un problème.

STATISTIQUES

Règlementation

ORDONNANCES DÉFINITIVES RENDUES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE, PAR ANNÉE

139 affaires ont été conclues par le Tribunal du Barreau – Section de première instance en 2018[1].

AFFAIRES TRANCHÉES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE		AVOCATS			PARAJURISTES		
		2018	2017	2016	2018	2017	2016
Conduite	**Total**	74	89	94	32	33	21
	Réprimandes	15	22	18	7	3	0
	Suspensions	35	42	39	20	23	16
	Autorisations de rendre le permis	8	4	9	0	2	1
	Révocations	13	10	9	3	4	2
	Amendes	0	1	0	0	0	0
	Dépens seulement	0	0	1	0	0	0
	Rejets/sursis	2	6	5	0	0	2
	Retraits/abandons	1	4	13	2	1	0
Suspensions interlocutoires ou restrictions		12	20	27	3	6	3
Capacité		1	3	5	0	2	0
Non-observation		0	0	1	0	0	0

STATISTIQUES

Règlementation

AFFAIRES TRANCHÉES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE	AVOCATS			PARAJURISTES		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Rétablissement ou différend concernant des conditions	4	2	2	0	1	1
Délivrance de permis (avec les réadmissions)	5	3	4	8	5	7
Totaux	96	117	96	43	47	32
2018	139					
2017	164					
2016	152					

[1] *"affaire conclue par la Section de première instance" pour la Règlementation professionnelle s'entend d'une affaire dans laquelle le Tribunal du Barreau - Section de première instance a rendu une ordonnance définitive.*

APPELS ET DEMANDES DE RÉVISION JUDICIAIRE EN 2018

	TRIBUNAL DU BARREAU – SECTION D'APPEL	COUR DIVISIONNAIRE	COUR D'APPEL DE L'ONTARIO	COUR SUPRÊME DU CANADA
Affaires introduites	18 appels	7 appels ; 1 révision judiciaire	Aucune	Aucune
Affaires conclues	15 appels	4 appels ; 2 révisions judiciaires	1 appel	1 appel
Affaires en cours au 31 décembre 2018	18 appels	7 appels ; 1 révision judiciaire	Aucune	Aucune



Barreau
de l’Ontario

Barreau de l’Ontario
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6

facebook.com/lawsocietylso
twitter.com/lawsocietylso
linkedin.com/company/law-society-of-ontario

lso.ca